

Conditions Inscription enduro carpe

- 130,00 € par équipe
- Carte de pêche obligatoirement
- Règlement par chèques à l'ordre de la FDAAPPMA 13 sous 7 jours après l'inscription au secrétariat. Toute inscription annulée dans un délai supérieur.
- Les mineurs doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte
- Des photographies pourront être prises durant la compétition. Un document de droit à l'image vous sera présenté. Si vous ne souhaitez pas être pris en photo veuillez nous le signaler.
- La Fédération des Bouches-du-Rhône de la pêche se dégage de toutes responsabilités en cas de vol et de dégradation de votre matériel ainsi que de vos véhicules.
- En cas de disqualification d'une équipe la fédération ne remboursera pas les frais d'inscription, ni les frais engagés.
- Au delà de l'esprit de compétition, nous comptons sur vous pour faire prévaloir un véritable esprit de convivialité.
- Clôture des inscriptions le 17 octobre à 12H00
- Toute inscription annulée dans un délai inférieur à 3 jours de la compétition ne sera pas remboursée.
- Toutes équipes qui souhaitent prendre le repas offert par la fédération le dimanche 26 octobre midi, doit le signaler lors de son inscription, sinon celui-ci ne sera pas pris en compte.